

Guide pratique de reconnaissance et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur le territoire du SAGE Authion



Les espèces ont été classées en plusieurs listes :

Liste 1

- espèces posant des problèmes de santé publique ou classées nuisibles ;

- espèces prioritaires menaçant la biodiversité : celles dont l'implantation est avérée dans le bassin Loire Bretagne et dont les impacts sur la biodiversité sont connus ou fortement suspectés.

Liste 2

Elle est constituée d'espèces secondaires menaçant la biodiversité :

- dont l'envahissement est important mais dont les impacts sont mal/peu connus ;

- posant des problèmes avérés dans d'autres secteurs géographiques français mais dont l'extension est encore limitée sur le bassin versant de l'Authion.

Liste 3

- espèces à surveiller sur le bassin versant de l'Authion : les espèces susceptibles d'atteindre une dynamique forte de colonisation provoquant des déséquilibres biologiques ;

- les espèces invasives très bien implantées sur lesquelles des actions de lutte ciblées semblent inutiles mais qui doivent être intégrées à la gestion du milieu.

NB : Les espèces non présentes sur le territoire du SAGE Authion, ou dont le caractère invasif ne s'exprime pas encore, ne sont pas décrites dans ce rapport. Cependant, certaines de ces espèces sont présentées car elles présentent un intérêt particulier (impacts sur la santé humaine, nouvelles introductions, fortes suspicions de présence sur le bassin...).

Auteurs du document : Cécile MANCHE

Diffuseur des métadonnées : Entente interdépartementale du bassin de l'Authion, Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés : Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Etudes, Espèces invasives, gestion locale de l'eau

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL, FAUNE

Date : 2007-01-01

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : gesteau-81410

Langue : Français

Droits d'utilisation : Domaine public

Télécharger les documents :

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/Especes_invasives_SAGE_Authion_Guide_pratique.pdf

Commune : AVRILLÉ-LES-PONCEAUX (37013), BENAIS (37024), BOURGUEIL (37031), CHANNAY-SUR-LATHAN (37055), LA CHAPELLE-SUR-LOIRE (37058), CHOUZÉ-SUR-LOIRE (37074), CLÉRÉ-LES-PINS (37081), CONTINVOIR (37082), SAINT-PATRICE (37232), COURCELLES-DE-TOURAINES (37086), GIZEUX (37112), HOMMES (37117), RESTIGNÉ (37193), RILLÉ (37198), SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL (37228), SAVIGNÉ-SUR-LATHAN (37241), ALLONNES (49002), ANGERS (49007), BAUGÉ-EN-ANJOU (49018), BEAUFORT-EN-ANJOU (49021), BLOU (49030), LES BOIS D'ANJOU (49138), BRAIN-SUR-ALLONNES (49041), LA BREILLE-LES-PINS (49045), CORNILLÉ-LES-CAVES (49107), COURLÉON (49114), GENNES-VAL DE LOIRE (49149), JARZÉ VILLAGES (49163), LA LANDE-CHASLES (49171), LOIRE-AUTHION (49307), LONGUÉ-JUMELLES (49180), MAZÉ-MILON (49194), LA MÉNITRÉ (49201), MOULIHERNE (49221), NEUILLÉ (49224), NOYANT (49228), LA PELLERINE (49237), LE PLESSIS-GRAMMOIRE (49241), LES PONTS-DE-CÉ (49246), SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU (49267), SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES (49272), SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE (49278), SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE (49311), SARRIGNÉ (49326), SAUMUR (49328), SERMAISE (49334), TRÉLAZÉ (49353), VARENNES-SUR-LOIRE (49361), VERNANTES (49368), Vernoil-le-Fourrier (49369), VILLEBERNIER (49374), VIVY (49378)

Département : INDRE-ET-LOIRE (37), MAINE-ET-LOIRE (49)

Région : CENTRE-VAL-DE-LOIRE (24), PAYS-DE-LA-LOIRE (52)

Masse d'eau : LE COUASNON DEPUIS VIEIL-BAUGE (LE) JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION (GR453), L'AUTHION DEPUIS LA CONFLUENCE DU LATHAN JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE (GR449), L'AUTHION DEPUIS BRAIN-SUR-ALLONNES JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE LATHAN (GR448), LA LOIRE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA VIENNE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA MAINE (GR007e), LE CHANGEON DEPUIS GIZEUX JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION (GR450), LE LANE DEPUIS RESTIGNE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION (GR451), LE LATHAN DEPUIS MOULIHERNE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'AUTHION (GR452), Sables et grès du Cénomanién unité du Loir (GG080), Craie du Séno-Turonien Tourraine Nord (GG088), Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Tourraine (GG095), Maine (GG105), Alluvions Loire Armoricaïne (GG114), Sables et grès libres du Cénomanién unité de la Loire (GG122), Alluvions Loire moyenne après Blois (GG137), Sables et grès du Cénomanién unité du Loir (GG080), Sables et grès captifs du Cénomanién unité de la Loire (GG142), Craie du Séno-Turonien Tourraine Nord (GG088), Sables et grès captifs du Cénomanién unité de la Loire (GG142), Sables et grès du Cénomanién unité du Loir (GG080)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/guide-pratique-de-reconnaissance-et-de-lutte-contre-les-especes-exotiques-envahissantes-sur-le-terri0>



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

